

Mise à disposition de salle au chalet du Mont d'Amin

Mise à disposition		Taxe de passage CHF 3.-	Nuitée membre CHF 10.-	Nuitée non membre CHF 12.-	Nuitée enfant jusqu'à 16 ans CHF 6.-	Boissons prises au chalet	Accès à la cuisine	Gardien garant membre de la section CDF*
1	De passage en semaine et lors de week-end non-gardienné	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
2	De passage lors de week-end gardienné	x	oui	oui	oui	oui	oui	le gardien du week-end
3	Mise à disposition membres 1 & 2 jours	x	oui si ils dorment	oui si ils dorment	oui si ils dorment	non	oui	oui
4	Mise à disposition non membres 1 & 2 jours	x	oui si ils dorment	oui si ils dorment	oui si ils dorment	non	oui	oui
1	<p>De passage en semaine et lors de week-end non-gardienné : Pour les membres avec amis et familles selon schéma ci dessus. Un non clubiste a la possibilité de venir se faire une fondue ou autre et boire un verre. Il sera soumis aux même conditions que les membres => taxe, nuitée, boissons prises au chalet, accès à la cuisine. <u>la présence d'un gardien garant membre de la section est obligatoire</u>, il s'assurera de la bonne remise en état du chalet nettoyages et rangements.</p>							
2	<p>De passage lors de week-end gardienné: Gardiennage classique accès pour clubistes ou non. Le gardien du week-end est garant lors de son gardiennage. Il a le droit de refuser une réservation de groupes ou alors de demander de l'aide à un autre gardien garant de la section si la charge est trop importante pour lui. Se mettre en phase avec le gardien pour l'accès à la cuisine. Si besoin de réserver le dortoir de l'OJ, une demande doit être faite au minimum 1 semaine à l'avance .</p>							
3	<p>Mise à disposition membre 1 jour CHF 150.- / 2 jours CHF 300.- : <u>1 jour</u> => Mise à disposition en journée ou en soirée, si nuitée effectuée, libérer le chalet au plus tard le matin à 10h .<u>Le 2ème jour</u> rentre en considération si la location continue la journée du lendemain au delà de 10h. Se mettre en phase avec le gardien pour l'accès à la cuisine lors d'un week-end gardienné. <u>Hors gardiennage, la présence d'un gardien garant de la section est obligatoire</u>, il s'assurera de la bonne remise en état du chalet nettoyages et rangements.</p>							
4	<p>Mise à disposition non membre 1 jour CHF 250.- / 2 jours CHF 500 .- : <u>1 jour</u> => Mise à disposition en journée ou en soirée , si nuitée libérer le chalet au plus tard le lendemain matin à 10h. <u>Le 2ème jour</u> rentre en considération si la location continue la journée du lendemain au delà de 10h. Se mettre en phase avec le gardien pour l'accès à la cuisine lors d'un week-end gardienné. <u>Hors gardiennage la présence d'un gardien garant de la section est obligatoire</u>, il s'assurera de la bonne remise en état du chalet nettoyages et rangements.</p>							
5	<p>Pour une mise à disposition d'une salle pour une classe d'école (enfants jusqu'à 16 ans) se renseigner auprès du gérant.</p>							
*	<p><u>Le gardien garant doit être uniquement de la section de la Chaux-de-Fonds.</u></p>							